



PRÉFET
DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer

Vannes, le 04 JUIL. 2025

Service urbanisme, habitat et construction
Unité urbanisme opérationnel

Affaire suivie par : Karine Bouxin et
Régine Le Divenach
Mél : ddtm-cdpnaf@morbihan.gouv.fr



Le préfet

à

Monsieur le maire de PENEDESTIN
44 Rue du Calvaire
BP 22
56760 PENEDESTIN

OBJET : commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers
(CDPENAF)

En date du 15 avril 2025 et conformément aux dispositions des articles L151-12 et L151-13 du code de l'urbanisme, vous m'avez adressé pour avis de la CDPENAF, le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal du 24 mars 2025.

La commission a émis le 17 juin 2025, **un avis favorable** sur le projet de révision du plan local d'urbanisme.

La CDPENAF émet cet avis sans préjudice de l'application des autres législations en vigueur.

Cet avis est à joindre au dossier d'enquête publique.

Le préfet,

Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND